RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00371
Numéro SIREN : 414 677 435
Nom ou dénomination : SECOVI AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003010

SECOVI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 115.840,00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien, 80000 AMIENS
RCS AMIENS 414 677 435

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

* * * * *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 315 077,48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice315 077,48 euros

A titre de dividendes315 000,00 euros
Soit 43,51 euros par action

Le solde77,48 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 192 179,85 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 01 février 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 217,54 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 314 782,46 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 % SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
30/06/2019	345.000,00 € Soit 47,65 € par titre	238,25 €	344.761,75 €
30/06/2018	75.000,00 € Soit 10,36 € par titre	51,80 €	74.948,20 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

SAS
SECOVI AUDIT

ETAT
DE
SYNTHESE
ARRETE
AU 30/06/20

605, Rue Saint Fuscien – BP 50067 – 80092 AMIENS CEDEX 3

SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE *1*

1.1. BILAN ACTIF 2

1.2. BILAN PASSIF 3

1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION 4

2. ANNEXE *6*

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

2.2. NOTES SUR LE BILAN 9

2.3. AUTRES INFORMATIONS 15

ETATS DE SYNTHESE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 774,90	1 571,51	203,39	603,64
Fonds commercial (1)	74 852,47		74 852,47	74 852,47
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	189 766,34	102 637,23	87 129,11	40 100,76
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 125,00		13 125,00	13 125,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**279 518,71**	**104 208,74**	**175 309,97**	**128 681,87**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 600 581,50		1 600 581,50	1 512 970,14
Autres créances	13 534,46		13 534,46	62 133,65
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	184 353,06		184 353,06	111 262,73
Charges constatées d'avance (3)	21 229,29		21 229,29	13 538,49
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 819 698,31**		**1 819 698,31**	**1 699 905,01**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 099 217,02**	**104 208,74**	**1 995 008,28**	**1 828 586,88**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	115 840,00	115 840,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	654 625,75	654 625,75
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 584,00	5 750,80
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	192 102,37	194 827,11
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**315 077,48**	**348 108,46**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 289 229,60**	**1 319 152,12**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	61,11	61,43
Emprunts et dettes financières diverses (3)	297 701,96	35,80
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 097,48	929,78
Dettes fiscales et sociales	391 809,63	501 504,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 108,50	6 903,45
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**705 778,68**	**509 434,76**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 995 008,28**	**1 828 586,88**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	705 778,68	509 434,76
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	61,11	61,43
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2020	%	30/06/2019	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 194 460,00	100,00	1 257 661,99	100,00	-63 201,99	-5,03
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 194 460,00**	**100,00**	**1 257 661,99**	**100,00**	**-63 201,99**	**-5,03**
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 194 460,00**	**100,00**	**1 257 661,99**	**100,00**	**-63 201,99**	**-5,03**
Production de l'ex. + vtes marchandises	**1 194 460,00**	**100,00**	**1 257 661,99**	**100,00**	**-63 201,99**	**-5,03**
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous–traitance						
Achats consommés						
MARGE BRUTE	**1 194 460,00**	**100,00**	**1 257 661,99**	**100,00**	**-63 201,99**	**-5,03**
Autres achats	4 008,27	0,34	461,63	0,04	3 546,64	768,29
Services extérieurs	97 867,79	8,19	83 273,20	6,62	14 594,59	17,53
Autres services extérieurs	67 943,70	5,69	76 053,62	6,05	-8 109,92	-10,66
Autres achats et charges externes	**169 819,76**	**14,22**	**159 788,45**	**12,71**	**10 031,31**	**6,28**
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**1 024 640,24**	**85,78**	**1 097 873,54**	**87,29**	**-73 233,30**	**-6,67**
Subventions d'exploitation	12 640,00	1,06			12 640,00	
Impôts et taxes	30 218,31	2,53	26 275,56	2,09	3 942,75	15,01
Rémunérations	430 177,04	36,01	446 005,36	35,46	-15 828,32	-3,55
Charges sociales	131 235,48	10,99	133 703,48	10,63	-2 468,00	-1,85
Charges de personnel	**561 412,52**	**47,00**	**579 708,84**	**46,09**	**-18 296,32**	**-3,16**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**445 649,41**	**37,31**	**491 889,14**	**39,11**	**-46 239,73**	**-9,40**
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	24 477,09	2,05	11 006,43	0,88	13 470,66	122,39
Autres produits d'exploitation	0,61		856,64	0,07	-856,03	-99,93
Dotations aux amortissements sur immobilisati	31 297,93	2,62	23 372,09	1,86	7 925,84	33,91
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	2,33		202,50	0,02	-200,17	-98,85
Autres charges et produits	**-6 822,56**	**-0,57**	**-11 711,52**	**-0,93**	**4 888,96**	**-41,74**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**438 826,85**	**36,74**	**480 177,62**	**38,18**	**-41 350,77**	**-8,61**
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2020	%	30/06/2019	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation			885,84	0,07	-885,84	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers			**885,84**	**0,07**	**-885,84**	**-100,00**
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	1 391,06	0,12			1 391,06	
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	**1 391,06**	**0,12**			**1 391,06**	
RESULTAT FINANCIER	**-1 391,06**	**-0,12**	**885,84**	**0,07**	**-2 276,90**	**-257,03**
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	**437 435,79**	**36,62**	**481 063,46**	**38,25**	**-43 627,67**	**-9,07**
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita	5 800,00	0,49			5 800,00	
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	**5 800,00**	**0,49**			**5 800,00**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	1 815,31	0,15	14,00		1 801,31	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capi						
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	**1 815,31**	**0,15**	**14,00**		**1 801,31**	**NS**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**3 984,69**	**0,33**	**-14,00**		**3 998,69**	**NS**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	126 343,00	10,58	132 941,00	10,57	-6 598,00	-4,96
TOTAL DES PRODUITS	**1 237 377,70**		**1 270 410,90**		**-33 033,20**	**-2,60**
TOTAL DES CHARGES	**922 300,22**		**922 302,44**		**-2,22**	
RESULTAT NET	**315 077,48**	**26,38**	**348 108,46**	**27,68**	**-33 030,98**	**-9,49**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SECOVI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 1 995 008 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 315 077 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	74 852			74 852
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 525	250		1 775
Immobilisations incorporelles	76 377	250		76 627
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	799			799
– Matériel de transport	90 255	75 417	30 900	134 772
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 936	2 259		54 195
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	142 990	77 676	30 900	189 766
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	13 125			13 125
Immobilisations financières	13 125			13 125
ACTIF IMMOBILISE	**232 493**	**77 926**	**30 900**	**279 519**

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	921	650		1 572
Immobilisations incorporelles	921	650		1 572
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	576	160		736
– Matériel de transport	64 520	17 090	30 900	50 710
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 794	13 398		51 192
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	102 889	30 648	30 900	102 637
ACTIF IMMOBILISE	**103 811**	**31 298**	**30 900**	**104 209**

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 648 470 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 125		13 125
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 600 582	1 600 582	
Autres	13 534	13 534	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 229	21 229	
Total	**1 648 470**	**1 635 345**	**13 125**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS, FACTURES À ÉTABLIR	1 271 981
Total	**1 271 981**

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 115 840,00 euros décomposé en 7 240 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 705 779 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	61	61		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 097	9 097		
Dettes fiscales et sociales	391 810	391 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	304 810	304 810		
Produits constatés d'avance				
Total	**705 779**	**705 779**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	297 702			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS, FACTURES À RECEVOIR	7 516
INTERETS COURUS S/BANQUE	61
ASSOCIÉS, INTÉRÊTS COURUS	1 391
PROV. S/CONGES PAYES	71 743
CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	16 906
CHARGES A PAYER	12 000
ETAT CHARGES A PAYER	1 600
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	4 500
DIVERS, CHARGES À PAYER	1 577
Total	**117 293**

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	21 229		
Total	**21 229**		

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus impliquent des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, leur impact est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours, mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou à moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie au titre de l'exercice 2021.

AUDISOM

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

SAS SECOVI AUDIT

605, rue saint fuscien

80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur l'exercice clos au 30/06/2020

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

AUDISOM

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SAS SECOVI AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 115 840 Euros
Siège social à AMIENS (80000) – 605, rue saint fuscien
- RCS AMIENS 414 677 435 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SECOVI AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

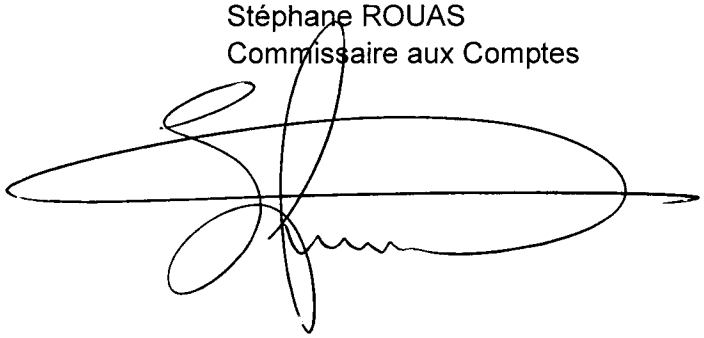
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Camon, le 2 Novembre 2020

Pour la société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes



AUDISOM

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

du Commissaire aux Comptes

de la SAS SECOVI AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 115 840 Euros
Siège social à AMIENS (80000) – 605, rue saint fuscien
- RCS AMIENS 414 677 435 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Camon, le 2 Novembre 2020

Pour la société AUDISOM
Stéphane ROUAS,
Commissaire aux Comptes